

DECLARATION LIMINAIRE CTL DU 14/04/2021

Dans un contexte de confinement qui ne dit pas son nom, la DG maintien les dates de début et de fin de la campagne d’Impôt sur le revenu malgré les demandes des Organisations syndicales.

De nombreux parents se retrouvent à devoir travailler et s’occuper des enfants en même temps.

Monsieur le Directeur, nous nous souvenons de notre premier entretien quand vous êtes arrivé dans notre département et de la discussion autour du télétravail. Vous souhaitiez exclure les agents du télétravail le mercredi afin qu’il n’y ait pas confusion entre le travail à domicile et la garde des enfants. Or 2 ans après, à l’exception des enfants en primaire, c’est devenu la règle : travailler et s’occuper en même temps des enfants.  Bien que la DG ait autorisé des ASA pour les enfants en primaire, elle se défausse sur les directions locales et les chefs de service pour accorder ou non dans les faits des autorisations d’absences.Nous souhaitons savoir si vous avez d’ors et déjà refuser des ASA pour les parents d’enfants en bas âge. Nous souhaitons disposer à la fin de cette période de confinement du nombre d’agents ayant bénéficié d’ASA garde d’enfants.

La situation sanitaire a permis à la DGFIP d’avancer à grand pas dans l’objectif CAP 2022 , objectif d’un choc numérique dans le seul but d’économiser des emplois à la DGFIP pour répondre au choix politique de suppression de 15.000 emplois dans la Fonction Publique.

Ces choix ont mis à mal la conception du service public « à la française «  auquel nous sommes particulièrement attaché et qui fait appel à 3 grands principes : continuité,égalité et adaptabilité.

Nous ne reviendrons pas sur le premier : la continuité.La DGFIP et ses personnels ont toujours été là pour assurer l’essentiel de ses missions même en période de confinement.

Pour l’adaptabilité la DGFIP est montrée en exemple tant les modalités d’accès ont été diversifiées. Si nous ne critiquons la possibilité pour les contribuables , les usagers les collectivités d’accéder à nos services par divers moyens dont les moyens électroniques, c’est surtout le choix du tout numérique au détriment de l’humain et de la présence des services de pleines compétences auprès de tous les publics et particulièrement les plus fragiles que nous entendons dénoncer.

En effet, que disait le rapport du défenseur des droits paru en 2019 date à laquelle la DGFIP annonçait concomitamment son plan de géographie revisitée appelé maintenant NRP ?

Je cite :*Si une seule personne devait être privée de ses droits du fait de la dématérialisation d’un service public, ce serait un échec pour notre démocratie et pour l’Etat de droit.*

*Depuis novembre 2017, plusieurs milliers de réclamations portant sur le seul sujet du processus de dématérialisation de la délivrance des permis de conduire et des certificats d’immatriculation…. Outre ces saisines, d’autres difficultés liées à la dématérialisation des services publics, que ce soit pour les demandes de prestations sociales, les demandes de titres de séjour ou encore l****es déclarations de revenus,*** *etc., ont été signalés à l’institution.*

*Le rapport indique aussi :Un risque de fracture territoriale*

 *Pour les habitants des zones rurales, il existe un risque réel de fracture territoriale lié à l’existence de zones blanches et grises.*

 *• 0, 7 % des français, soit 500.000 personnes, n’ont pas accès à une connexion internet fixe*

*2 . • Dans les communes de moins de 1000 habitants plus d’un tiers des habitants n’ont pas accès à un internet de qualité. Cela représente près de 75% des communes de France et 15% de la population.*

*En 2019, 94% des réclamations soulevaient une difficulté dans la relation des usagers avec les services publics. L’augmentation continuelle des demandes adressées à l’institution dans ce domaine montre que celle-ci supplée de plus en plus à la disparition progressive de la présence humaine au sein des services publics et à la complexité croissante des démarches administratives, accentuée par leur dématérialisation.*

Nous citerons aussi les difficultés des personnes âgées, mais pas que , il y aussi les populations qui ont raté « le virage »de la révolution numérique et de celles peut à l’aise avec l’écrit et elles sont nombreuses ne peuvent se servir d’un ordinateur.Et il y a tous ces gens qui fatigués de chercher la réponse à leur questions sur les FAQ, les forums,en ont marre de questionner le chatbot Ami ( qui en fait ne résout pas leur problème de solitude puisque ce n’est pas votre ami mais l’Assistant de la Messagerie des Impôts) et qui veulent juste parler en vis à vis avec un agent des Finances Publiques.

Pourtant les services de la DGFIP continuent de fermer, remplacés certains par des EFS ou MASP qui ne font que des tâches d’enregistrement ou de renvois.

Les réponses aux contribuables sont standardisées traitées en masse, industrialisées, alors que le défenseur des droits préconise de l’humain.

La direction a entériné les suppressions de postes dans les SIP qui ne sont plus en mesure d’ouvrir au public les journées entières. Hier matin ils étaient déjà nombreux à faire la queue dans le froid, ne disposant que d’une demi-journée pour entrer en contact avec un agent des Finances Publiques.Le pire c’est qu’au lieu d’accueillir les usagers locaux les SIP servent de délestage aux Centres de Contact déjà totalement débordés l’an passé mais qui n’ont pour autant pas plus de personnel cette année. C’est absurde,on privilégie les appels venus de toute la France au détriment des usagers qui attendent derrière la porte.

Cà c’est pour l’aspect service public, pour les agents c’est l’angoisse, l’angoisse de voir son service fermer, l’angoisse de devoir partir. C’est le mal être au travail face à cette industrialisation des tâches cette déshumanisation des relations.

Comment pensez-vous qu’un agent des Finances Publiques se sente quand un contribuable entre dans sa Trésorerie devenue SGC pour payer la cantine et qu’il doit le renvoyer au bureau de tabac du coin ou même parfois éloigné, comment pensez-vous qu’il se sente quand on lui pose une question sur l’impôt et qu’il doit renvoyer l’usager sur internet ou au SIP à 20 ou 40 km . Et comme nous l’a dit un collègue «imaginez ce que l’usager lui il en pense : «mais que font-ils là, à quoi servent-ils ces fonctionnaires derrière leur bureau» ?

Pour les collègues, c’est aussi la crainte de voir monter en puissance la pression hiérarchique avec la fin des CAP Locales, l’impossibilité de faire appel, bref la toute puissance des chefs de service.

Un 4éme point est souvent évoqué lorsque l’on parle du service public: la neutralité. C’est le statut de 1946 qui permet à l’agent public d’exercer ses fonctions sans la crainte de voir son contrat non renouvelé, ou sa carrière bloquée parce qu’il n’aura pas cédé aux pressions internes ou externes de toutes sortes. Or aujourd’hui les premières embauches de collègues sous contrats, déclinaisons de la loi transformation de la fonction publique et les dernières circulaires Castex font leur apparition.

Pour un service public de qualité, non discriminant, pour le respect de l’égalité de traitement du citoyen et de la démocratie non disons qu’il faut cesser immédiatement la fermeture et le regroupement des services, et qu’il faut arrêter le recrutement d’agents contractuels que ce soit pour 6 mois 1 an 3 ans ou plus.

Il faut embaucher à hauteur des besoins des services et ceux-ci sont nombreux tant en terme de service à l’usager aux collectivités et pour recouvrer les fonds indûment versés et lutter contre la fraude fiscale qui ne s’est surtout pas arrêtée avec les confinements .

A nouveau et nous ne lâcherons pas sur ces questions

Nous demandons :

L’arrêt des suppressions d’empois.

L’abrogation de la loi Transformation de la fonction publique.

L’arrêt de la mise en place du NRP (Nouveau réseau de proximité)

Le retour des CHSCT

L’humain ne doit pas être le luxe demain .

 Les élus en CTL pour la CGT Finances Publiques du Cher

Isabelle LEFORT

Lucie Minière